

Écrit par le 18 décembre 2024

Le Parc du Luberon et la LPO PACA recensent les oiseaux à Puget



Ce samedi 26 octobre, le [Parc naturel régional du Luberon](#) organise une sortie et un atelier autour des oiseaux à Puget, animés par la [Ligue pour la protection des oiseaux \(LPO\) PACA](#), dans le cadre des Atlas de la biodiversité et de la géodiversité communales (ABC) de la commune.

Ce samedi dès 9h, il sera possible de découvrir les oiseaux de la commune de Puget. L'objectif de cette sortie sera d'apprendre à reconnaître les différentes espèces d'oiseaux, les sédentaires et les migratrices, leur écologie, les menaces qui pèsent sur elles et comment les protéger.

La journée se poursuivra avec un atelier 'Oiseaux des jardins' à 14h dont l'objectif sera d'observer et identifier les espèces communes des jardins selon la méthode de l'enquête nationale 'Oiseaux des jardins' menée par la LPO qui invite le grand public à compter les oiseaux des jardins pour améliorer les connaissances sur leur répartition et sur l'évolution des populations.

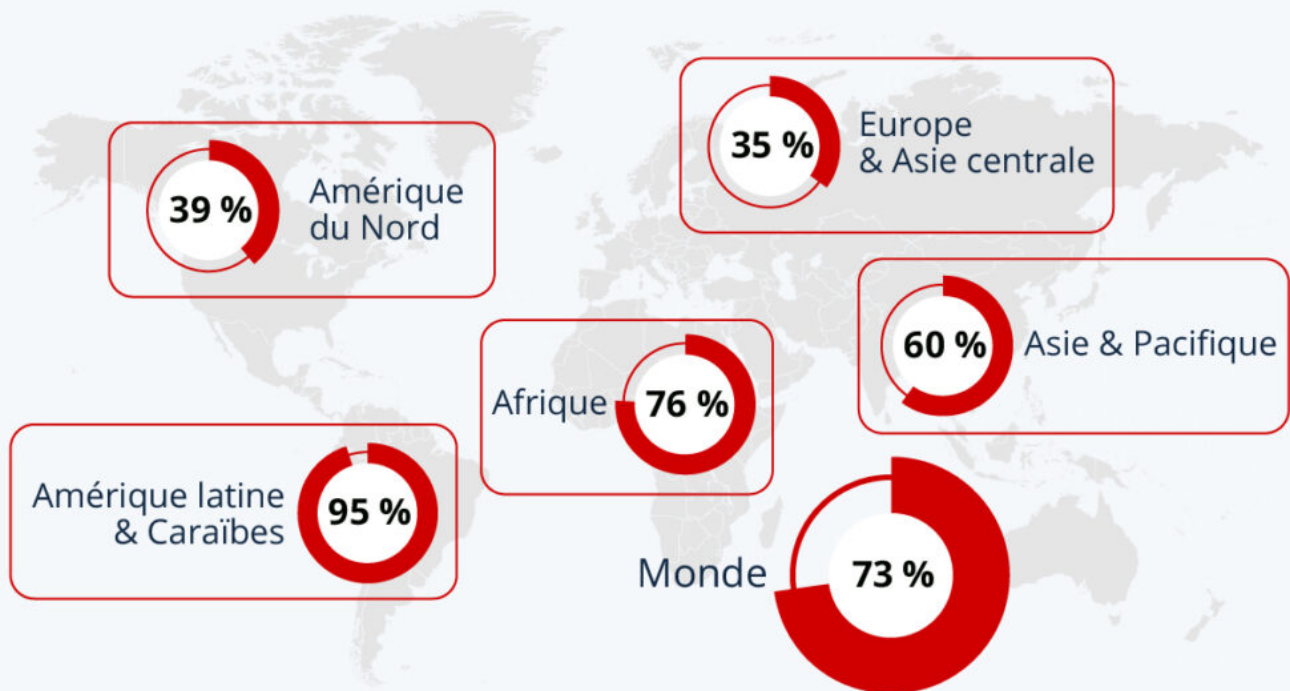
Les deux activités peuvent se faire indépendamment.
Inscription au 04 90 04 42 00 / accueil@parcduluberon.fr
Samedi 26 octobre. 9h et 14h. Puget.

L'effondrement mondial de la faune sauvage

Ecrit par le 18 décembre 2024

L'effondrement de la faune sauvage

Diminution des populations d'espèces vertébrées sauvages entre 1970 et 2020, par région*



* Selon l'Indice Planète Vivante, qui se base sur le suivi de 34 836 populations de 5 495 espèces de vertébrés (mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons).

Source : Indice Planète Vivante 2024 - WWF



statista 

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a publié un [nouveau rapport](#) alarmant qui révèle que les populations mondiales d'animaux sauvages ont diminué de façon drastique au cours des cinquante dernières années. L'«Indice Planète Vivante», qui se base sur le suivi de plus de 30 000 populations animales appartenant à plus de 5 000 espèces autour du globe, fait état d'un déclin de 73 % de la faune sauvage mondiale entre 1970 et 2020. Les activités humaines sont citées comme les principales

Ecrit par le 18 décembre 2024

responsables, avec la destruction des habitats naturels liée à la déforestation et à l'expansion des terres agricoles. [Planète Vivante 2024](#)

Comme l'indique notre infographie, le pire [impact sur la biodiversité](#) a été observé en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les populations d'animaux sauvages ont diminué de 95 % depuis 1970. Au cours de la même période, les populations de vertébrés ont décliné de 76 % en Afrique et de 60 % dans la région Asie et Pacifique. En Amérique du Nord et dans la région Europe et Asie centrale, le déclin s'établit à respectivement 39 % et 35 %. L'impact des activités humaines ne se fait pas seulement sentir sur la terre ferme, si les recherches ont montré que, depuis 1970, les populations mondiales d'animaux terrestres ont diminué de près de 70 %, celles de poissons d'eau douce ont elles décliné de plus de 80 %.

Biodiversité : plus d'un quart des espèces sont menacées d'extinction

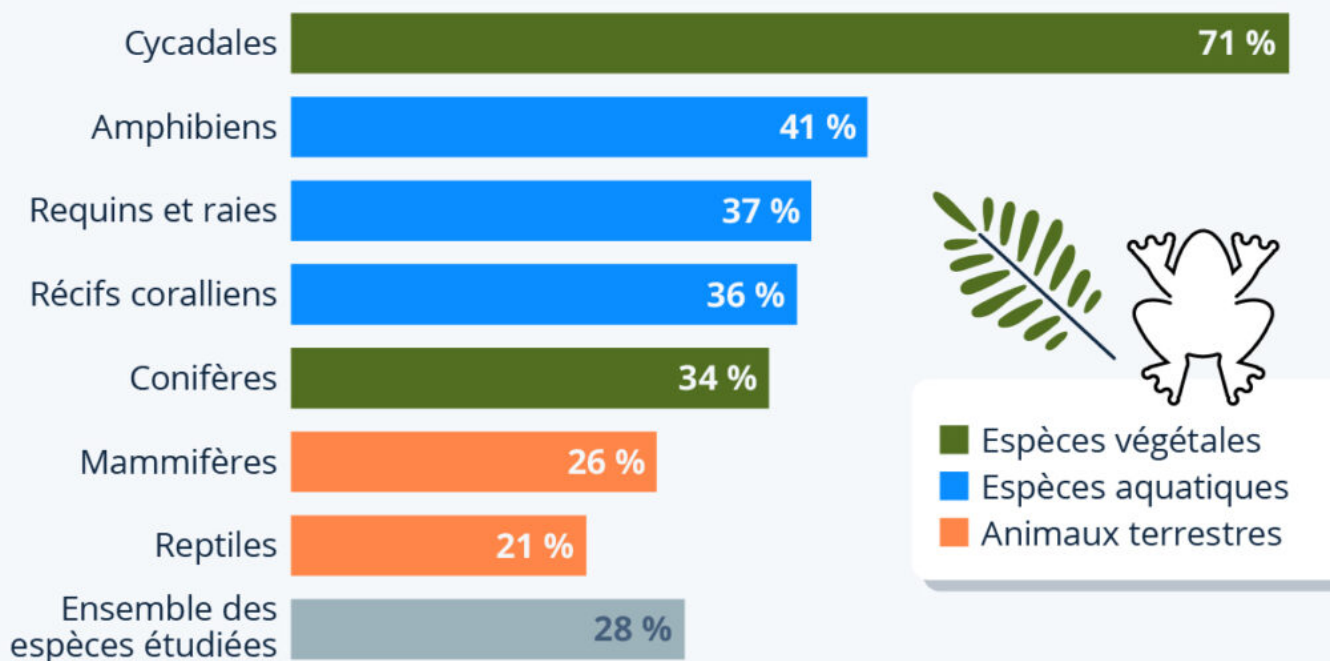
Extension des terres agricoles au détriment des [forêts](#), [urbanisation galopante](#), pollution, dégradation des milieux marins par la pollution et la surpêche, réchauffement climatique. Les pressions exercées par les activités humaines sur la nature sont nombreuses et menacent l'existence de milliers d'espèces végétales et animales. Notre graphique donne un aperçu du niveau de menace par classe ou famille d'espèces, telles que recensées dans la [Liste rouge](#) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Lancé en 1964, cet inventaire représente une source complète d'informations sur l'état de conservation des espèces vivantes et constitue un indicateur privilégié de suivi de l'état de la biodiversité mondiale.

Selon la dernière actualisation de cette liste, la [biodiversité de la planète](#) poursuit son déclin. Sur les 163 040 espèces répertoriées en début d'année, 45 321 pourraient disparaître de la surface de la Terre dans un avenir proche, soit 28 % du total des espèces étudiées. Les cycadales - des plantes visuellement proches des palmiers et des fougères - sont le groupe le plus menacé, avec plus de 70 % d'espèces en voie d'extinction. Comme le met en avant notre infographie, la dégradation de la biodiversité est aussi particulièrement importante au niveau des écosystèmes aquatiques. Le taux d'espèces menacées atteint ainsi 41 % chez les amphibiens et plus de 35 % chez les requins, les raies et les récifs coralliens.

Ecrit par le 18 décembre 2024

Plus d'un quart des espèces sont menacées d'extinction

Part d'espèces animales/végétales menacées d'extinction dans le monde en 2024, par classe ou famille d'organismes



Sur les 163 040 espèces étudiées dans la Liste rouge mondiale de l'UICN en 2024, 45 321 sont classées menacées.

Source : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)



statista 

Cliquer l'image pour l'agrandir. Crédit : Statista

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](https://www.statista.com)

À la rencontre des insectes avec le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux



[Le parc naturel régional du Mont-Ventoux](#) organise deux sorties le vendredi 27 et le samedi 28 septembre 2024. Deux évènements qui emmèneront les participants à la rencontre des insectes qui se trouvent dans l'habitat naturel du parc. Une aventure unique, au plus proche de la biodiversité du territoire du Ventoux qui se dérouleront dans les communes vauclusiennes de Méthamis et Blauvac.

Les deux sorties

Les insectes nocturnes de fin d'été

Méthamis : vendredi 27 septembre de 20h30 à 22h

Ecrit par le 18 décembre 2024

Passez la soirée à observer papillons de nuit et autres insectes nocturnes accompagnés d'un entomologiste du Conservatoire d'espaces naturels, dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale du Parc du Mont-Ventoux... Dispersez-vous autour d'un point lumineux attractif et venez profitez de l'air du début d'automne en participant à cette petite promenade nocturne.

Résa obligatoire : Parc du Mont-Ventoux

04 90 63 22 74 contact@parcduventoux.fr

Les insectes diurnes de fin d'été

Le Beaucet : samedi 28 septembre de 9h30-12h

Sauterelles, mantes religieuses, papillons de jour, autant d'insectes présents en fin d'été dans les collines provençales ! Partez à la recherche de ces espèces avec un entomologiste du Conservatoire d'espaces naturels, dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale du Parc régional du Mont-Ventoux.

Résa obligatoire : Parc du Mont-Ventoux

04 90 63 22 74 contact@parcduventoux.fr

Le parc du Ventoux veut remettre la Haie à l'honneur

Ecrit par le 18 décembre 2024



Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux lance le pacte en faveur de la Haie qui vise à augmenter les lignes d’haies en France de 50.000 km d’ici 2030 dont 148km d’ici 2026 en région sud dans les exploitations agricoles. Dans la lignée de la mise en place du projet CHAM « Cultiver la Haie et l’Agroforesterie au Mont-Ventoux », le Parc et la Chambre d’agriculture coanimeront le lundi 2 septembre, une réunion d’information sur l’accompagnement de ce dispositif et les aides disponibles.

Début juillet 2024, [le Parc naturel régional du Mont-Ventoux](#), en partenariat avec [la Chambre d’Agriculture de Vaucluse](#) et [la SCOP AGROOF](#), avait été choisi pour accompagner les projets de gestion et de plantation d’haies durable dans les exploitations agricoles de son territoire via le dépôt du projet CHAM « cultiver la haie et l’agroforesterie au Mont-Ventoux ». Une candidature qui a été appuyée par la fédération départementale des chasseurs de Vaucluse, [l’AOC Ventoux](#) et [l’association Les hommes qui plantent des arbres](#).

Ce dessein rentre totalement dans l’objectif de l’État qui à travers son pacte en faveur de la Haie souhaite augmenter le linéaire de haies en France de 50.000 km d’ici 2030. [La Région Sud](#), très sensible

Écrit par le 18 décembre 2024

à ce projet et aux causes environnementales, a dédié 1,94 millions d'€ pour la plantation de 148 km de haie sur une période de 2 ans, de 2024 à 2026. Le pacte offre un accompagnement technique ainsi qu'une aide financière pour la plantation de de ces haies et l'alignement intraparcellaires dans les exploitations agricoles.

Une réunion d'information le 2 septembre

Une première réunion de présentation sur l'accompagnement et les aides disponibles, co-animée par le Parc et la Chambre d'Agriculture, aura lieu à la Mairie de Sault le lundi 2 septembre à 14h30. Cette réunion sera suivie, en décembre de deux autres réunions de présentation, dans la plaine Comtadine et le Pays Vaisonnais. Les périodes de plantation concernées par le projet sont les automnes-hivers 2024-2025 et 2025-2026.

Un défi agricole et environnementale

Avec plus de 1130 exploitations sur son territoire, le Ventoux fait partie des zones importantes où l'activité agricole est importante. C'est donc tout logiquement que le Parc naturel régional du Ventoux a fait le choix de s'engager pour accompagner les dynamiques locales autour de la haie et de l'agroforesterie afin de répondre aux défis agricoles et environnementaux de son territoire. Responsable d'un quart de l'émission à effet de serre, l'alimentation issue du territoire du Ventoux reste un point important pour l'économie du département.

Il était donc essentiel face à la capacité et la dynamique agro-alimentaire du Ventoux de réagir afin de faire face à ces défis d'avenir. Les haies jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, le soutien de la production agricole, la promotion de la transition agroécologique ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Le Parc du Luberon veut protéger les chauves-souris

Écrit par le 18 décembre 2024



Le Parc naturel régional du Luberon a lancé deux études au sein de deux sites Natura 2000, 'Vachères' (Alpes-de-Haute-Provence) et 'Rochers et Combes des Monts de Vaucluse', afin d'identifier les zones forestières abritant des gîtes à chiroptères, plus communément appelées les chauves-souris, pour protéger les arbres-gîtes utilisés par ces espèces menacées.

À l'initiative du PNR du Luberon, Asellia Écologie a réalisé l'étude dans les Monts de Vaucluse, en collaboration avec l'ONF, du 15 au 20 juillet derniers. Le CEN PACA (Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur) a quant à lui réalisé l'étude sur le site de Vachères, en partenariat avec GEOECO et ChirOïko.

Les organismes ont réalisé des prospections acoustiques, le suivi télémétrique des individus équipés d'émetteurs VHF (Very High Frequency), ainsi que la recherche d'arbres-gîtes par caméras thermiques, endoscopes et lampes.

Dans les Monts de Vaucluse, Asellia Écologie a commencé par capturer au filet des espèces forestières emblématiques, telles que la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein. Seule une jeune femelle Barbastelle a été attrapée et équipée d'un émetteur afin de localiser son arbre-gîte. Après plusieurs jours de recherche aux alentours de la combe de Font Jouvale, elle a été retrouvée dans le site Natura 2000 des Ocres, ce qui a permis la découverte d'un îlot d'arbres-gîtes qui les abritaient, elle, et sa colonie. Le

Ecrit par le 18 décembre 2024

Parc du Luberon va pouvoir procéder, avec l'accord du propriétaire, à la mise en protection de ce petit bois.

D'autres arbres et îlots d'arbres présentant des cavités et des points d'eau accessibles aux chauves-souris ont également été recensés lors de ces études. Le Parc va se charger d'informer les propriétaires de leur valeur pour la biodiversité et les sensibiliser à leur conservation. En plus de protéger les espèces de chauves-souris, cette mission va aussi permettre d'assurer le maintien de ces réseaux de vieux bois et les corridors les connectant, voire de les restaurer.

SMBS : 466 jeunes « citoyens » de la Sorgue reçoivent leurs diplômes



Écrit par le 18 décembre 2024

Dans le cadre de son dispositif « Les Sorgues à l'école », le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a remis à chaque élève des classes ayant participé à cette initiative, un diplôme « citoyen de la sorgue » pour les récompenser de leurs efforts produits tout au long de l'année. Les intercommunalités sorguaises peuvent désormais compter sur près de 470 nouveaux ambassadeurs, formés et prêts à sensibiliser leurs proches au respect de la rivière et de sa biodiversité.

Pour la majorité c'est le premier diplôme de leur vie. Lors du mois de juillet 2024, les agents du [SMBS](#) (Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues) se sont rendus dans chaque classe qui ont participé à la 18^{ème} édition du dispositif « Les Sorgues à l'école » afin de leur remettre un diplôme honorifique. Depuis 2006, ce dispositif est proposé aux écoles de la plaine des Sorgues dans le but d'éduquer les jeunes générations à l'environnement et au développement durable au travers de programmes spécifiques à la rivière Sorgue, dispensés tout au long de l'année scolaire.

Le Syndicat apporte une aide logistique aux projets des enseignants, met à disposition des ressources humaines (médiateurs scientifiques), des ressources pédagogiques et finance des déplacements en bord de Sorgue. Si les élèves ont reçu ce « titre », c'est avant tout pour leurs efforts consentis tout au long de l'année et l'apprentissage qu'ils ont effectué sur la rivière, son fonctionnement, sa biodiversité ainsi que sa faune et sa flore. Les diplômés sont désormais de véritables petits experts de la Sorgue et pourront transmettre leur savoir à travers une chaîne de transmission.

(Vidéo) La Ville d'Apt se lance dans l'inventaire de sa biodiversité

Ecrit par le 18 décembre 2024



La Ville d'[Apt](#) renouvelle son invitation à observer et à documenter la biodiversité urbaine dans les jardins, balcons, cours et espaces publics. Observateurs amateurs ou avertis, en solo ou en famille, cette démarche d'inventaire est ouverte à tous ! Son objectif vise à mieux connaître et documenter la faune et la flore qui se nichent dans le cœur de la ville et sa périphérie immédiate. C'est jusqu'au 31 juillet 2024.

Les informations recueillies par les participants serviront à compléter le diagnostic environnemental en cours d'écriture et à poser les jalons d'une future « Charte de la Nature en Ville ».

Ce travail fait suite à la renaturation des cours des écoles, au permis de végétaliser, à la réhabilitation et à la végétalisation de la place Jean Jaurès actuellement en cours, ou encore l'installation prochaine de pigeonniers contraceptif.

Un inventaire participatif

Observer la nature autour de soi est un exercice ludique, ouvert à tous. Cet inventaire -dont un tiers de la surface de la ville est dévolu à l'espace privé- vise à recenser la faune et la flore qui se nichent dans l'espace urbain et à élargir les connaissances sur les jardins, terrasses, balcons, cours intérieures...

Écrit par le 18 décembre 2024

OÙ S'INSTALLE la faune ?

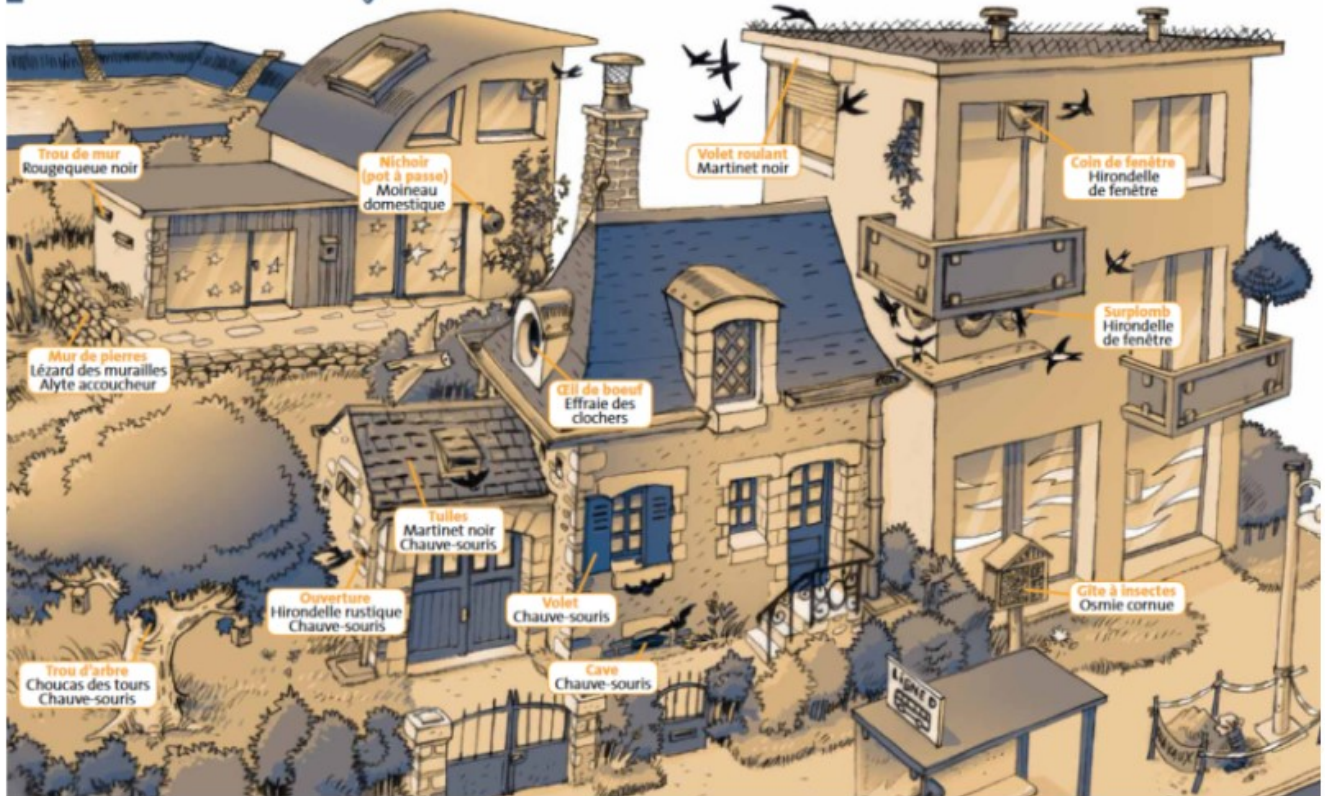


Illustration du Guide "Nature et bâti" © Loiret Nature Environnement

Le process

L'inventaire se déroule en plusieurs étapes : 1) observations par les participants à l'aide du formulaire en annexe ; 2) traitement et analyse des données récoltées par le service environnement de la ville ; 3) restitution des résultats aux participants ; 4) réflexion et dialogue sur la biodiversité urbaine avec les participants intéressés.

S'inscrire

Les participants sont invités à remplir le formulaire disponible sur le site www.apr.fr Le délai d'envoi des observations est fixé au 31 juillet prochain. Contact : environnement@apr.fr

Le parc naturel du Luberon

a recensé près de 270 espèces animales. La variété de cette population de mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, insectes, incarne la biodiversité de notre territoire. Par la richesse de ses paysages, le Luberon abrite aussi 1800 espèces végétales, représentant près d'un tiers de la flore française.

Toutes les infos pratiques [ici](#).

MMH

Université d'Avignon : un potager partagé sur le campus Jean-Henri Fabre



Le vendredi 5 juillet, un potager partagé a été inauguré en plein cœur du campus Jean-Henri Fabre qui fait partie de l'Université d'Avignon. Initiative agroécologique et environnementale, ce projet, tutoré par les étudiants vauclusiens, vient renforcer la politique écologique menée par Avignon Université.

Une idée qui a germé des esprits des étudiants de la Licence Professionnelle Transition agroécologique des territoires. Ce vendredi 5 juillet 2024, un potager partagé a été inauguré sur [le campus Jean-Henri Fabre](#), institut Agrosociétés, Environnement et Santé de [l'Université d'Avignon](#).

Écrit par le 18 décembre 2024

Le baptême de ce nouvel espace s'est fait en présence d'[Anick Dubois](#), vice-présidente représentant Joël Guin, président du Grand Avignon, de [Céline Bourgeois](#), vice-présidente déléguée à la transition environnementale d'Avignon Université, de [Séverine Suchail](#), co-responsable de la Licence professionnelle Transition agroécologique et de [Georges Linarès](#), président d'Avignon Université.

Une initiative environnementale et éducative

Le potager partagé sera désormais sous la responsabilité et la gestion des étudiants de la licence qui assureront un suivi régulier à travers une nouvelle unité d'enseignement et d'ouverture (UEO). Largement soutenue par l'association [Les Jardins du Colibri](#) qui se bat pour faire entrer la nature en ville, Avignon Université a souhaité à travers ce projet « imaginer une agriculture durable » pour ses occupants.

L'objectif est d'accompagner le parcours des étudiants dans leur volonté de devenir des citoyens engagés dans la transition environnementale. Ce potager qui s'étend sur une parcelle de 500m², s'inscrit dans la politique de sensibilisation et de formation des étudiants aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux. Il relèvera également un grand défi pédagogique puisque sa mise en place devra sensibiliser les étudiants aux bonnes pratiques agricoles, respectueuses de l'environnement et également inciter à la production sans apport d'éléments chimiques de synthèse ni techniques qui peuvent nuire à la biodiversité.



Un rôle social et culturel

Ecrit par le 18 décembre 2024

Pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ce potager, des mesures de durabilité, d'autonomie et de respect de l'environnement seront imposées. Un forage a également été créé afin de pouvoir arroser régulièrement la parcelle et des techniques de paillage seront également mis en place pour réduire la consommation en eau, une donnée importante, qui plus est sur le territoire vaclusien.

Différentes techniques agroécologiques seront expérimentées par les étudiants : la culture en lasagne avec une alternance de pelouse, paille, compost et broyat végétaux qui permet de réduire l'arrosage et favorise la qualité microbienne du sol, ou la culture en spirale, qui conduit à cultiver un grand nombre de plantes aromatiques sur une petite surface et constitue un habitat pour la faune auxiliaire.

Le potager partagé d'Avignon Université revêtera également un rôle social en alimentant tous les étudiants avec des légumes sains et locaux, ce qui assurera une qualité nutritive sur les différents sites de la faculté. Si l'inauguration a eu lieu en ce 5 juillet, le potager a déjà assuré ce rôle en produisant 80 laitues qui ont été récoltées fin mai. Une récolte d'oignons et d'échalotes est prévue très prochainement.

Sur le plan culturel, ce potager devrait être reçu comme un lieu de manifestation autour des thématiques de l'environnement durable et comme un espace de convivialité et de vie au sein de l'Université d'Avignon.



Préservation de la Sorgue : tout ce qu'il faut savoir



L'été est là. L'envie de plonger dans la Sorgue, dont la température oscille entre 12 et 13°C toute l'année, s'intensifie. Et pourtant, il y a certaines mesures à respecter afin de préserver ce joyau vaclusien, son environnement et sa biodiversité, comme nous le rappelle le [Syndicat mixte du bassin des Sorgues](#) (SMBS).

Concernant la navigation, tous les types d'engins flottants ne sont pas autorisés. Seuls les bateaux de secours et d'entretien, ainsi que les canoës, les kayaks, les barques de joueurs et les négo chins peuvent naviguer sur les Sorgues. Les paddles et autres engins de plage gonflables sont interdits. Par ailleurs, du

Écrit par le 18 décembre 2024

1er juillet au 31 août, la navigation sur la Sorgue est autorisée uniquement de 9h30 à 18h pour les personnes non licenciées à la [Fédération française de canoë-kayak](#) (FFCK). Toute navigation est interdite si le débit de la Sorgue à Fontaine-de-Vaucluse est inférieur ou égal à 4 m³/s durant 2 jours consécutifs. Pour vous informer sur le débit, [cliquez ici](#).

Les berges de la Sorgue et la moitié du lit du cours d'eau appartiennent aux propriétaires riverains. L'accès aux rives, ainsi que toute entrée et sortie du cours d'eau ne peuvent se faire que par des zones du domaine public autorisant l'embarquement ou le débarquement.

Il n'y a aucune plage aménagée et surveillée. La baignade se fait donc sous la responsabilité de chacun, dans le respect des propriétés privées et du milieu naturel. Cependant, la baignade est interdite par arrêté municipal à de nombreux endroits jugés dangereux. Tout personne enfreignant cette règle se verra exposée à une amende.